

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 131

présenté par

M. Jean-Pierre Barbier, Mme Poletti, Mme Louwagie et M. Door

-----

**ARTICLE 40**

I. – À la première phrase de l’alinéa 3, supprimer les mots :

« par arrêté des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale, de l’économie et du budget, ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« par l’arrêté précité, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n’appartient pas à l’État de fixer par voie réglementaire ce qui relève de la libre négociation commerciale entre des personnes privées.